



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VI^e ARRONDISSEMENT
FONDÉE EN 1898

LA LETTRE D'INFORMATION

N 25 – FÉVRIER 2023

VISITEZ NOTRE SITE : <https://www.sh6e.com/>

MOT DUPRÉSIDENT

Bruno Delmas



Chers amis,

Nous nous réjouissons de commencer cette année 2023 par la conférence tant attendue de M. Emmanuel Schwartz sur Gérard Philipe, mais ... les événements en ont décidé différemment et nous ont contraints à la reporter.
De même, la première promenade depuis le confinement, « À la découverte du Paris d'Auguste Comte », a été reportée au 10 mars.

Malgré les risques de déceptions en ce début d'année mouvementé, nous avons décidé de ne pas nous laisser abattre et continuons à programmer, reprogrammer ...

Merci aux intervenants, organisateurs et participants !

Merci à la mairie qui jongle avec la disponibilité des salles, les contraintes horaires, les événements, les demandes de ses services, des associations qu'elle héberge ou non...

Heureusement, nous pouvons continuer à lire la chronique mensuelle de Jean-Pierre Duquesne qui nous transporte à l'époque des sans-culottes, époque autrement mouvementée !

ACTIVITÉS

CONFÉRENCES À VENIR



Jeudi 16 février 2023 à 18h00 précises

LA FONTAINE MÉDICIS, HISTOIRE ET RESTAURATION

DAMIEN DÉCHELETTE, ARCHITECTE EN CHEF DU PALAIS DU LUXEMBOURG DE 1991 À 2022.

La « Grotte du Luxembourg », construite vers 1630, est une commande de la reine Marie de Médicis confiée à l'ingénieur florentin Thomas Francine pour retrouver dans le jardin de son palais l'atmosphère des nymphées et fontaines des jardins italiens de son enfance.

Elle devient « Fontaine Médicis » lors de sa restauration après la Révolution par Jean-François Chalgrin puis est déplacée en 1862 par Alphonse de Gisors pour permettre le percement de la rue Médicis. Son bassin est agrandi et un ensemble de sculptures est commandé à Auguste Ottin.

Elle a été restaurée en 2020 et 2021 par le Sénat.

Les conférences ont lieu en mairie du VI^e arrondissement, 78 rue Bonaparte, à 18 heures précises, et durent environ une heure et demie. L'entrée est libre, sans réservation.

Une visioconférence est organisée en parallèle : l'inscription (gratuite) est dans ce cas indispensable, sur notre site <https://www.sh6e.com/> ou par mail à sh6@orange.fr

**ATTENTION / MAIRIE DE PARIS****Mardi 7 mars 2023 vers 19h00****LA RUE DE RENNES À L'ÉPREUVE DU SYSTÈME HAUSSMANN**

YOANN BRAULT (Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France), INGÉNIEUR D'ÉTUDES, BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE,
et BAPTISTE ESSEVAZ-ROULET, (Société historique du VI^e arrondissement), DOCTEUR EN SCIENCES, MÉDAILLE D'ARGENT DE LA VILLE DE PARIS.

Image : « Vue de Saint-Germain-des-Prés et des travaux de percement de la rue de Rennes », Léon-Prudent Bouchaud, 1866, Musée Carnavalet

Eugène Haussmann est à l'origine d'un projet qui a contribué à façonner le visage de Paris : le prolongement de la rue de Rennes. Son percement avait été initié quelques années avant sa nomination comme préfet de la Seine. Ses successeurs, profitant de l'élan du système mis en place par l'illustre baron, ont cherché à faire aboutir ce projet - non sans l'amender - durant près d'un siècle. Cet héritage fait de cet axe majeur du VI^e arrondissement de Paris un véritable observatoire des pratiques administratives et financières en matière d'urbanisme et de leur évolution sur une longue période.

Ainsi, l'étude de la rue de Rennes permet-elle d'illustrer comment Haussmann a accompagné l'urbanisme parisien vers la modernité, dépassant la notion d'« embellissement » propre au 18^e et début 19^e, attachée à l'échelle du quartier, pour appréhender la ville prise comme un tout, facilitant la gestion des flux et connectant les gares - donc les provinces - entre elles.

La conférence sera présentée conjointement par la Société historique du VI^e et la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, qui participent à l'événement « Les Mardis de l'Histoire de Paris », organisé par la mairie de Paris. Elle se tiendra vers 19h00, précédée à 18 heures d'une première conférence concernant Rambuteau. Auditorium de l'Hôtel de ville de Paris, 5 Rue de Lobau, 75004 Paris. Entrée libre, il est possible qu'une inscription préalable par mail soit demandée.

**Jeudi 9 mars 2023 à 18h00 précises****DU BOSPHORE À LA RUE DE CONDÉ, Antoine MELLING, VÉDUTISTE EUROPÉEN**

JACQUES PÉROT, CONSERVATEUR GENERAL H DU PATRIMOINE, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Cortège d'une noce turque détail. Collection particulière.

Qui sait qu'au 5 rue de Condé habita et mourut, le 21 juin 1831, Antoine-Ignace Melling, artiste original et créatif ? Il avait servi Selim III et sa sœur, la sultane Hadidgé, Joséphine et l'Empereur puis les Bourbons restaurés. S'il n'y avait eu des articles et une exposition au Rijksmuseum et au musée Carnavalet, il serait resté oublié.

Pourtant, de son séjour de dix-huit ans à Constantinople il tira un monumental ouvrage gravé. Le prix Nobel Orhan Pamuk lui a consacré un chapitre entier dans *Istanbul, souvenirs d'une ville*. Installé rue de Condé, Melling part vers la Hollande laissant de magnifiques gouaches. Avec les Pyrénées ses aventures s'achèvent. À nous de les revivre.



Réservée aux adhérents

Vendredi 10 mars 2023 à 10h00

PROMENADE DANS LE PARIS D'AUGUSTE COMTE

DAVID LABREURE, MAISON D'AUGUSTE COMTE, DIRECTEUR DU MUSÉE ET DES ARCHIVES.

Auguste Comte a étroitement lié sa vie et son œuvre à Paris. Quel lieux plus appropriés que la statue d'Auguste Comte et le quartier latin pour évoquer les rapports du fondateur du positivisme avec notre capitale ?

De sa « montée » à Paris pour suivre l'enseignement de l'École polytechnique, au « domicile sacré » du 10, rue Monsieur-le-Prince en plein cœur du Quartier latin, il n'a jamais cessé de voir Paris comme le centre de son monde et la ville à laquelle il était pleinement incorporé. Ses disciples et admirateurs, comme les chercheurs qui lui ont consacré plus tard leurs travaux ont tous eu à cœur de bâtir, de conserver et d'entretenir un patrimoine parisien riche, siège d'une pensée philosophique et politique unique, qui a marqué son époque et dont le souvenir persiste encore un peu aujourd'hui.

L'ouvrage *Le Paris d'Auguste Comte*, paru au printemps 2022, retrace les relations paradoxales de Comte avec la capitale. Son auteur, David Labreure, mènera cette balade philosophique à travers le quartier latin.



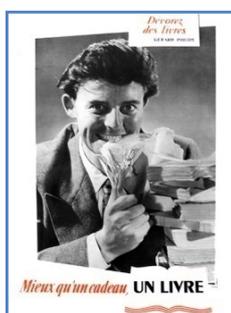
Judi 20 avril 2023 à 18h00 précises

MOUDRE POUR LE BOURG SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

PIERRE MARCHANDIN, CONSERVATEUR DU PATRIMOINE AUX ARCHIVES DIPLOMATIQUES

Plan de Truschet et Hoyau dit plan de Bâle, 1552

Les moulins préindustriels étaient des dispositifs essentiels dans l'approvisionnement des populations. Paris, où se conjuguait forte demande alimentaire et besoin de moudre en cas de siège, comptait ainsi sur les moulins situés dans ses murs, mais aussi sur ceux des alentours. Qu'en était-il alors de l'approvisionnement en farine des espaces suburbains ? La question de la mouture du blé pour le bourg Saint-Germain-des-Prés et l'abbaye du même nom sera étudiée au cours de cette conférence.



Judi 25 mai 2023 à 18h00 précises

GÉRARD PHILIPPE, CENT ANS APRÈS

« IMMORTALITÉ, MAINTENANT TU ES À MOI TOUT ENTIÈRE »

EMMANUEL SCHWARTZ, AGRÉGÉ DE GRAMMAIRE, CONSERVATEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DU PATRIMOINE.

Gérard Philipe naquit à Cannes le 4 décembre 1922. En 1943, le jeune acteur habitait rue du Dragon, dans ce 6^e arrondissement où fleurissaient les théâtres d'essai.

Promu acteur de légende par le cinéma et par le Théâtre National Populaire de Jean Vilar, il s'établit au 17, rue de Tournon en 1955. Là, Gérard Philipe répéta *Les Caprices de Marianne*, *On ne badine pas avec l'amour* et étudia les rôles qu'il ne joua jamais, l'Hector de Giraudoux, Hamlet, Titus, Monte-Cristo.

Le rêve d'un théâtre du beau langage offert à toute une génération prit fin quand la voix inspirée de Gérard Philipe se tut ; il mourut à son domicile parisien le 25 novembre 1959 et fut enterré en Provence dans le costume du Cid.



STANISLAS-MARIE MAILLARD
« Tape-Dur », l'agitateur omniprésent
(suite)

Le massacre de l'Abbaye – Acte 1

La nouvelle de la prise de Verdun par les Prussiens le 29 août 1792 arrive à Paris et provoque une réaction violente de la Commune insurrectionnelle qui, de fait, assume le pouvoir depuis la chute de la royauté le 10 août. Les arrestations arbitraires se sont multipliées les semaines précédentes, et aristocrates, prêtres, religieux, et tout individu suspect de sympathies royalistes ou tout simplement de tiédeur révolutionnaire, remplissent les prisons parisiennes. C'est contre eux que va s'exercer la colère populaire, et notamment aux prisons de la Force et de l'Abbaye et à celle improvisée dans le couvent des Carmes. C'est aux deux dernières que nous allons retrouver Maillard.

La prison de l'Abbaye, qui disparut lors du percement du boulevard Saint-Germain, se présentait sous la forme d'un bâtiment carré, planté sur le tracé de l'actuel boulevard Saint-Germain, face au n° 168, entre le carrefour rue de Buci - rue du Four. Elle renfermait au moment des faits 211 prisonniers. Mais on en trouvait aussi 83 dans le réfectoire et 63 dans l'une des chapelles qui s'élevaient dans les jardins de l'abbaye. Ce sont donc au total 356 personnes qui se trouvaient dans l'enceinte de l'abbaye au matin du 2 septembre 1792. Parmi les plus connues, citons l'ancien ministre comte de Montmorin et l'aimable littérateur Jacques Cazotte.



La prison de l'Abbaye prise vers l'ouest au moment de sa démolition en 1874, photo Marville, Parismuséescollections

Tout commence en fait vers deux heures de l'après-midi, lors du transfert de l'Hôtel-de-Ville à l'Abbaye de plusieurs « suspects ». Les fiacres qui les transportent sont escortés par des gardes nationaux, essentiellement des Marseillais, les fameux fédérés Marseillais redoutés pour leur fanatisme. Le cortège suit les quais, traverse le Pont Neuf, s'engage rue Dauphine où il attire la curiosité des habitants de ce quartier très inflammable. Des cris hostiles s'élèvent. Un des fédérés de l'escorte se croit menacé d'un coup de canne par l'un des prisonniers et le tue sur le champ d'un coup de sabre. Les autres, qui n'ont rien fait, sont molestés. Pour beaucoup ce sont des cadavres qui arrivent à l'Abbaye où ils sont jetés dans la cour, au moment même où quelques détenus passent pour être interrogés par le comité civil de la section des Quatre-Nations. À ce moment, comme l'écrit Georges Lenôtre, « une multitude armée de piques, d'épées, de sabres, de baïonnettes, vient fondre, arrache et tue les prévenus », ceux qui avaient survécu dans les fiacres et ceux qui traversaient la cour. Un seul, l'abbé Sicard, sera épargné.



Les massacres de septembre à la prison de l'abbaye, Dessin de Chauvet, Parismuséescollections

C'est à ce moment précis qu'aurait surgi Maillard, lequel, faute de victimes à portée de vue, se serait écrié : « Il n'y a plus rien à faire ici, allons aux Carmes ! ». Ici, le conditionnel s'impose, car les témoignages divergent.

Le massacre des Carmes, avec ou sans Maillard

Nous avons vu dans la précédente chronique, que le président de l'assemblée de la section du Luxembourg, Joachim Ceyrat, était venu aux Carmes dans la matinée du 2 septembre faire l'appel des ecclésiastiques qui y étaient retenus prisonniers. Au début de l'après-midi, on les fait sortir dans le jardin, à l'arrière de la chapelle, qui était beaucoup plus vaste que de nos jours. Une troupe excitée et visiblement bien informée fait irruption et commence à massacrer ceux qui se trouvent sur leur chemin, par tous les moyens, coups de feu, baïonnettes ou sabre.



Couvent des Carmes, marches accédant au jardin. Photo prise en 1931, Parismuséescollections

Soudain apparaît un individu à l'identité restée incertaine, mais à l'autorité suffisamment affirmée pour être obéi. Soucieux de canaliser la violence ambiante, il fait rentrer les survivants dans l'église du couvent et tance les émeutiers qui tentaient de les suivre en les rappelant, selon Lenôtre, « au respect du lieu sacré ». Dans le même esprit il organise un simulacre de procès. S'installant devant une petite table à l'entrée du couloir menant au jardin, il appelle les prisonniers deux par deux. À chacun, la même question : « Avez-vous prêté le serment ? ». Il s'agit bien sûr du serment de fidélité à la Constitution civile du clergé. Tous répondent évidemment non. Il leur fait alors signe d'emprunter le couloir. Au bout, sur les quelques marches descendant au jardin, les attend « la meute trépignante des tueurs », pour reprendre les mots de Lenôtre. Les rares qui en réchapperont auront réussi à se dissimuler dans l'église, parfois en se glissant entre deux matelas ou pour les plus agiles en grimpant dans quelque lieu élevé dissimulé aux regards.

Pour Lenôtre, il s'agit probablement de Maillard, qu'il décrit arrivant aux Carmes « tousotant et souffreteux, un sabre battant le pan de sa houppelande d'été grise », suivi de sa bande, dont beaucoup de fédérés marseillais. Sa conviction repose sur le fait que le même simulacre de procès s'est reproduit peu après à l'Abbaye et que cette similitude de procédé ne peut émaner que d'un seul et même individu.

Marcel Guilhem y voit plutôt Jean-Denis Violette, commissaire de la section du Luxembourg, « le gros Violette », dont la présence aux Carmes est avérée et qui, aux dires d'un des rares rescapés, l'abbé Bardet, curé de Besançon, se serait écrié devant le stoïcisme des victimes : « Je ne comprends rien, ils marchent à la mort avec autant d'allégresse et de gaieté que s'ils eussent été à la noce ». D'ailleurs, pour lui, l'examen chronologique des événements rend peu vraisemblable que Maillard ait eu le temps de présider ce simulacre de procès entre les deux épisodes de l'Abbaye. Hypothèse que le témoignage d'un autre rescapé transforme en certitude : l'abbé Jean-Marie Berthelet de Barbot, vicaire général du diocèse de Mende, le mentionne nommément comme ayant été l'auteur de cette mascarade.

Nous admettons donc que Maillard n'est pas allé aux Carmes. Il est vrai qu'il avait déjà fort à faire à l'Abbaye.

Le massacre de l'Abbaye – Acte 2

Pendant ce temps, à l'Hôtel-de-Ville, l'effervescence est à son comble et les responsables ne savent plus comment canaliser les éléments les plus exaltés. Pierre Louis Manuel, le procureur de la Commune et futur membre du Comité de Salut public, averti des désordres en cours à l'Abbaye, se rend sur place, accompagné de son substitut Jacques-Nicolas Billaud de Varennes, alias Billaud-Varenne, substitut du procureur de la Commune. Ce dernier connaît bien le quartier, où il résida rue Saint-André-des-Arts puis rue de Savoie et où il s'était marié en 1786 à l'église Saint-André-des-Arts.

Les récits divergent sur la teneur de leur intervention, mais il semble qu'ils aient réussi à calmer les émeutiers jusqu'à ce que leur soit apporté le texte de l'arrêté que venait de signer Antoine Louis François Sergent, l'un des deux administrateurs du département de police et de surveillance de la Commune :

*Au nom du peuple,
Camarades,
Il vous est enjoint de juger tous les
prisonniers de l'Abbaye, sans
distinction,
à l'exception de l'abbé Lenfant, que
vous mettrez dans un lieu sûr.
À l'Hôtel de Ville, 2 septembre.
Paris
SERGENT
Administrateur*



**Portrait d'Antoine Louis François Sergent, dit Sergent-Marceau,
par David d'Angers. Parismuséescollections**

L'injonction vient opportunément conforter la position de Manuel, qui depuis son arrivée s'était employé à défendre l'idée que tous les détenus n'étaient pas coupables de comportements contre-révolutionnaires et qu'il fallait procéder avec discernement. Improvisons donc un tribunal ! Sous quelle autorité ?

C'est alors que, tel un *Deus ex machina*, surgit Maillard ! Comment ce diable d'homme se trouve-t-il là, à ce moment précis où il jouera l'homme providentiel ? Nul doute que son activité souterraine au service de la police lui a permis d'être bien informé et que son apparition à point nommé ne doit rien au hasard. On l'a

décrit comme étant d'une grande taille, on le remarque aisément dans un groupe de personnes. La foule qui se presse dans la cour de l'Abbaye le reconnaît, crie son nom. Le voilà désigné par acclamation président du tribunal. Il va déployer une efficacité aussi remarquable que redoutable.



Maillard « président des septembriseurs »
G.F.M Gabriel, Parismuséescollections



Massacres de septembre à la prison de l'abbaye.
Gravure Christian Chevalier

« Revêtu ce jour-là d'un habit gris et le sabre au côté », il s'installe derrière une table et se fait apporter le registre d'écrou. Les prisonniers sont amenés un par un. Aux questions qu'il va poser, il leur recommande de répondre sincèrement, toute affirmation susceptible d'être démentie leur serait fatale. En fait, il n'existe que deux sentences, l'acquittement ou la mort. Dans ce dernier cas, la sentence se résume à une injonction : « À la Force ! ». Dès que le condamné sort dans la cour, il est massacré.

Ainsi périssent deux proches de Louis XVI, Marc-Antoine Thierry, vicomte de Ville-d'Avray, son ancien valet de chambre, et le comte de Montmorin, qui fut son ministre à plusieurs reprises. À l'inverse la sentence « En liberté ! » signifie un verdict d'acquittement, les heureux bénéficiaires étant aussitôt remis « entre les mains du peuple pour qui ils devenaient désormais inviolables et qui, le plus souvent, les reconduisaient jusqu'à leur domicile ».

Aussi tragiques qu'aient été les événements de l'Abbaye, force est de reconnaître que ce tribunal improvisé eut le mérite d'éviter un massacre de masse comme aux Carmes, puisque, sur 168 détenus ainsi jugés, 79 furent libérés, soit une petite moitié. Parmi ces derniers, figurent les 6 femmes qui s'y trouvaient enfermées, dont Louise-Emmanuelle de Châtillon, princesse de Tarente, pourtant très exposée en tant qu'ancienne dame du palais auprès de Marie-Antoinette. La princesse de Lamballe eut moins de chance à la prison de la Force.

Du temps des soupçons ...

Pendant que les Maillard, Ceyrat et autres Lohier jouent leur partition à l'échelon local, les ténors nationaux commencent à s'entre-déchirer, Girondins contre Montagnards, idéalistes contre extrémistes, et bientôt, Robespierre contre tous les autres. Les seconds couteaux ne vont pas être épargnés. Nous avons vu que Lohier, puis Ceyrat, ont tant bien que mal réussi à s'en sortir. Cela va être plus compliqué pour Maillard.

La question s'est posée des effets personnels trouvés sur les condamnés ou dans leurs cellules. Bien des abus furent commis, des réclamations furent déposées, et une enquête ouverte. Le 13 mars 1793, an II de la République française (cette précision est intéressante, en ce qu'elle montre que le nouveau calendrier n'était à ce moment là que partiellement entré dans les mœurs), Maillard se fend d'une déclaration écrite qu'il signe « Maillard, l'un des vainqueurs de la Bastille », pour expliquer les dispositions qu'il a cru devoir prendre à l'époque. La précision du document incite à y voir plutôt un plaidoyer *pro domo* qu'une simple explication.

Il semble avoir été lavé de tout soupçon à ce propos, puisque le 4 août 1793 le Comité de Sûreté générale le charge de « placer dans toutes les sections de Paris et lieux environnants des observateurs pour découvrir les démarches de toutes les personnes suspectes et étrangères qui travaillaient à troubler l'ordre public et à rendre illusoire les décrets rendus par la Convention ». Pour ce faire il s'adjoint « une

soixantaine d'individus dont lui seul connaissait les aptitudes ».

Aptitudes modérément appréciées par certains, à en juger par ce que relate *Le Moniteur* du 15 décembre 1793. Ils y déploient un tel zèle que des plaintes ne tardent pas à remonter. La veille, le citoyen Lecointe vient de Versailles dénoncer devant la Convention les exactions auxquelles se seraient livrés Maillard et ses acolytes dans les districts de Meaux et de Corbeil. Il en parle comme d'« une force armée se disant révolutionnaire, commandée par Turlot, aide de camp du général Hanriot, se disant chargé des ordres de Maillard ». Il cite par le menu les sévices et même les actes de torture physique subis par le sieur Gilbàn et sa famille, des paysans de Tigery, commune proche de Corbeil, tous faits attestés par « un procès-verbal dressé par le juge de paix du canton accompagné des officiers municipaux de la commune ainsi que du chirurgien de Corbeil, appelé pour soigner les plaies et contusions dont étaient accablés Gilbon et ses gens ». Lecointe propose à la Convention de prendre un décret renvoyant « la dénonciation et le procès-verbal verbal des faits à ses Comités de salut public et de sûreté générale, pour en faire leur rapport dans trois jours ». La Convention adopta ce décret.

... à celui des revers

Elle adopta ce décret d'autant plus facilement qu'il ne lui avait pas fallu attendre longtemps pour s'apercevoir que Maillard abusait des pouvoirs reçus de son Comité de sûreté générale le 4 août. Le 11 octobre, celui-ci prend un arrêté révoquant ces pouvoirs, « considérant que les pouvoirs illimités donnés au citoyen Maillard sont dangereux et effrayants pour la liberté et que, d'après ses aveux, il a saisi des effets en or et en argent et une multitude d'objets précieux dont il n'a point rendu compte depuis sa mission ». Ce n'est pas tout. On ordonne de perquisitionner ses effets, on décide de poser les scellés sur son domicile et on le somme d'en remettre les clés au Comité. S'il refuse, on fera appel à la force publique. Tout cela est exécuté le jour même.

La roue a tourné. Dans la foulée, Maillard est arrêté et incarcéré à la prison de la Force. Trois jours plus tard, le 14 octobre, il est transféré à la prison du Luxembourg, au moment même où, coïncidence, s'ouvre à la Conciergerie le procès de Marie-Antoinette. L'ordre de transfèrement contient des dispositions particulièrement sévères : il devra « être au secret, seul, dans une chambre, sous la garde d'un gendarme, et ne communiquera qu'avec son chirurgien et une autre personne de l'art, si le cas le requiert ».

Il ne reste pas longtemps incarcéré : il est libéré le 4 novembre et deux jours plus tard le Comité de sûreté générale prescrit la levée des scellés apposés sur la porte de son domicile. Qu'on ne s'y trompe pas, cette clémence ne traduit pas un retour en grâce, mais simplement une mesure d'humanité envers un individu dont l'état de santé justifiait l'accès à un médecin pendant son incarcération. D'ailleurs il n'est pas réintégré dans ses responsabilités antérieures.

Cet élargissement ne plaît pas à tout le monde. Le 17 décembre la Convention connaît une séance agitée, au cours de laquelle sont à nouveau dénoncés les excès commis en province. Fabre d'Églantine ayant demandé l'arrestation de François-Nicolas Vincent, secrétaire général du département de la guerre, d'autres députés proposent d'y ajouter celles de Charles Philippe Ronsin, général en chef de l'armée révolutionnaire de Paris, et de Maillard. La Convention suit ces propositions et décrète l'arrestation, le jour même, de ces trois personnages.

Vincent et Ronsin occupaient des fonctions autrement plus importantes que Maillard. Voir son cas traité de la même manière que le leur témoigne des sentiments hostiles qu'il suscitait. Et si l'on en doutait, un document postérieur d'une quinzaine de jour le confirme. Son arrestation le 11 octobre ne lui a pas permis de verser leurs émoluments à ses anciens subordonnés, qui s'en plaignent à la Convention. L'affaire est instruite par le Comité de sûreté générale et le 2 janvier 1794 l'assemblée prend un décret allouant 22 000 livres aux 68 citoyens concernés qui, « sous les ordres de Maillard, ont servi la République et qui sont, pour la plupart, de bons pères de famille, bons citoyens et tous vrais sans-culottes, peu fortunés comme le sont tous ceux qui sont sincèrement dévoués à la République ». Dans ses attendus, le rapporteur du projet de décret, Jean-Henri Voulland, parle de Maillard comme d'« un citoyen mis aujourd'hui en état d'arrestation par un décret, mais qui, à l'époque où il fut investi de la confiance du comité, avait plus d'un titre qui pouvait faire croire qu'il en était digne : je parle du citoyen Maillard... ». Autrement dit, Maillard a trahi notre confiance.

Assigné à résidence

Les choses ne se déroulent pas comme prévu. Maillard refuse de suivre les gendarmes venus le chercher à son domicile place de la Maison-Commune (place de l'Hôtel-de-Ville), « au 3^{ème} étage dans une chambre

ayant vue sur une cour ». Invoquant à la fois son état de santé et l'absence de document officiel ordonnant l'arrestation, il demande à voir le commissaire de police de la section des Arcis, dont il dépend. Celui-ci, le sieur Frémy, accepte de se déplacer. Le procès-verbal qu'il a dressé de sa visite permet de connaître par le menu ce qui s'est alors passé. Frémy trouve Maillard « assis dans un fauteuil, auprès du feu ». Sans doute impressionné par son apparence, il envoie chercher un médecin, le citoyen Geoffroy, lequel rédige un rapport favorable au prévenu :

Je soussigné, docteur en médecine, certifie que le citoyen Maillard est attaqué depuis plus de seize mois de la poitrine, qu'il crache le pus et souvent le sang, que notamment, il y a quelques jours, ayant été obligé de rester au comité de la Convention jusqu'à minuit, il est rentré avec un violent crachement de sang, accompagné de fièvre ; qu'en conséquence, de concert avec le docteur Audry, médecin, nous lui avons fait appliquer le lendemain un vésicatoire et lui avons défendu de sortir, attendu que nous pensons qu'il ne peut s'exposer à l'air sans danger de sa vie. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison.

Sur les entrefaites surgit Jacques-Joseph Douchet, un chirurgien dépêché par le Comité de Sûreté générale, « pour avoir soin dudit Maillard et que, dans le moment actuel qu'il est au lit, il est impossible audit Maillard d'être transporté sans danger pour sa vie ». Le Comité connaissait donc le piètre état de santé de Maillard et désirait s'assurer malgré tout de sa personne. Au vu du procès-verbal du commissaire de police et des rapports médicaux annexés, il prend, toujours ce même 17 décembre, un arrêté décidant que « vu qu'il ne peut dans cet instant être déplacé ni transporté sans un péril imminent pour sa vie, le citoyen Maillard demeurera en arrestation dans sa maison ».

Combatif jusqu'à son dernier souffle

Il met à profit le loisir forcé dont il dispose désormais pour rédiger un long plaidoyer *pro domo* intitulé *Le voile tombe et le calomniateur est découvert*, dans lequel il s'attache à réfuter, point par point, les accusations de Fabre d'Églantine. Il y expose, et non sans talent, le rôle de modérateur qu'il se targue d'avoir joué lors des journées sanglantes d'août et septembre 1792. Il explique aussi avoir lutté efficacement contre la fabrication de faux assignats et la spéculation qui s'était développée autour de cette nouvelle monnaie. Cette défense ne reste pas sans effet.

D'abord son principal accusateur, Fabre d'Églantine, a été à son tour arrêté dans la nuit du 12 au 13 janvier 1794 sur des soupçons de malversations dans l'affaire dite de la Compagnie des Indes, incarcéré à la prison du Luxembourg, condamné à mort et exécuté le 5 avril. C'est un ennemi de moins pour Maillard, qui bénéficie aussi de quelques soutiens, dont celui d'un certain Pierre-Nicolas Chrétien. C'est une vieille connaissance, lui-aussi « vainqueur de la Bastille ». Installé comme limonadier 6 rue Favart (alors dénommée rue Neuve), près du théâtre des Italiens (l'actuelle salle de l'Opéra-Comique), son établissement sert de salle de réunion à la section Lepeletier. Or cette dernière avait également été prise à partie par Fabre d'Églantine. Le 23 février 1794, elle envoie un délégué protester auprès de la Convention et, faisant d'une pierre deux coups, demander des explications sur l'arrestation de Maillard. Pour un peu, le statut de Maillard passerait d'accusé à victime. La Convention charge quand même le comité de Sûreté générale de faire un rapport, mais pour l'heure celui-ci a d'autres chats à fouetter : dans la nuit du 13 au 14 mars, les chefs hébertistes sont arrêtés, dont Ronsin et Vincent, condamnés et guillotins le 24 mars. Deux semaines plus tard, c'est au tour de Danton et de ses amis. Maillard est passé entre les mailles du filet.

Son tour serait-il venu à l'occasion des purges suivantes, voire de la chute de Robespierre et de la chasse aux « septembriseurs » ? Tel n'était pas son destin. C'est la maladie qui mettra fin à ses jours, le 15 avril 1794, à son domicile.

Stanislas Maillard, s'il n'habita jamais sur la rive gauche, y signa l'un des plus sanglants épisodes parisiens de la Révolution française, même si, par la suite, il s'attacha à minimiser son rôle. Et, comme l'a bien résumé son biographe Alexandre Sorel, « il a fait beaucoup de mal, mais il eût pu en faire davantage encore ».

Jean-Pierre Duquesne